

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2020

La séance est ouverte à 18 heures 30 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Tout le monde est là. Il est 18 heures 30. Nous allons ouvrir la séance. Merci aux Miramasséens d'être venus jusque-là ce soir. Je vais laisser la parole, pour l'appel des adjoints et conseillers municipaux, à la plus jeune d'entre nous, Madame Nadia ALI.

Madame Nadia ALI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX, Anne-Marie GACHON, Gérald GUILLEMONT, Laëtitia DEFFOBIS, Paulette ARNAUD, Éric MARCHESI, Anne-Marie CHAYOT, Christian PEYRO, Fadela AOUMMEUR, Olivier JULIEN, Géraldine BUTI, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Fernande REYNAUD, Bernard GOUDILIÈRE, Serge CIZABUIROZ, Christiane LEYDER, Régine SONZOGNI, Jean-Luc SANCHE, Brigitte CONTÉ, Thierry QUÉRÉ, Martine ARFI, Christophe CAILLAULT, Ali BOUZELMAT, Margarita ACKE, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIÈS, Nadia ALI, Romain TONUSSI, Nicolas CHALENDAR, Gérard GÉRON, Laurence LEY.

Étaient absents et représentés : Monsieur et Mesdames,

Jacques BAUDOUX par Christian PEYRO ;
Maryse RODDE par Anne-Marie GACHON ;
Viviane ROYER par Romain TONUSSI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Nous allons vous proposer de désigner comme Secrétaire de séance Madame Anne-Marie CHAYOT.

Y a-t-il d'autres candidatures? S'il n'y a pas d'autre candidature, Madame CHAYOT, le Conseil vous propose d'être la Secrétaire de séance.

En l'absence de candidature supplémentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Anne-Marie CHAYOT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE.- Sur les délibérations, nous allons donc commencer par la première d'entre elles. Je peux assister à la discussion et, après, je vais être obligé de sortir. Vous expliquerez pourquoi, Monsieur GUILLEMONT.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Merci, Monsieur le MAIRE. Monsieur le MAIRE, vous pouvez rester pour la délibération n° 1, puisqu'il s'agit du compte de gestion.

Monsieur le MAIRE.- C'est ce que je fais.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Bonsoir mes chers collègues. C'est le premier Conseil de l'année où nous examinons des délibérations financières importantes. Donc, ce soir, nous avons le compte de gestion comptable et le compte administratif de Monsieur le MAIRE. Nous commençons par la présentation du compte de gestion pour l'exercice 2019.

A/ DÉLIBÉRATIONS :

DIRECTION DES FINANCES

N°01 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- En résumé, en une seule phrase : l'ensemble des comptes qui figurent dans la présentation du Trésorier sont en concordance, ou en conformité complète, à l'euro près avec le compte administratif que nous allons examiner juste après et qui est le compte de l'ordonnateur, c'est-à-dire Monsieur le MAIRE. C'est la raison pour laquelle je vous propose de ne pas aller plus loin dans la lecture du document présenté par le Trésorier puisque on va, tout de suite après, regarder le compte administratif qui ressemble comme un jumeau au précédent.

Voilà, Monsieur le MAIRE, la présentation très succincte que je propose pour le compte de gestion.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions sur le compte de gestion du Trésorier ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » +3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- C'est adopté à l'unanimité, le Trésorier y sera sensible.

Pour attaquer le sujet sur la notion du compte administratif du budget principal 2019, je vais céder la présidence à Madame la Première adjointe pour me retirer et

vous laisser débattre en dehors de ma présence. C'est ce qui est prévu dans le cadre des textes.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence de séance à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Monsieur GUILLEMONT va donc lire la délibération n°2.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Merci, Madame GACHON. Nous allons donc maintenant aborder les comptes de Monsieur le MAIRE.

N°2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Comme vous avez pu lire attentivement les très épais documents, qui sont des documents normés et qui sont maintenant obligatoires pour les communes, vous voyez que vous avez des informations qui sont fournies à l'ensemble du Conseil municipal et aux administrés, puisque ce sont des documents qui sont communicables. Ces documents sont de plus en plus importants et ce sont des documents concernant les bailleurs, particulièrement, mais, prochainement, tout ceci sera dématérialisé puisque nous avons reçu, ce soir, les tablettes. C'est donc la dernière fois qu'on a un poids de documents aussi important à consulter.

Je vais vous dire quelques mots concernant la présentation de ce compte administratif. C'est donc l'état des dépenses effectuées et des recettes encaissées par la Commune pour l'ensemble des activités durant l'année civile – donc l'année 2019 – en fonctionnement et investissement, hors budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et hors budgets annexes, puisque nous avons deux budgets annexes : la régie funéraire et la régie des caveaux.

Quelques données synthétiques : les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 44,551 millions d'euros. Le Conseil municipal avait ouvert les crédits lors du vote du budget primitif à hauteur de 58 millions d'euros. La différence entre les 44 et les 58 millions d'euros est essentiellement due au fait que, dans le budget primitif, on devait inscrire en

recettes les 14 millions d'euros d'excédent que l'on avait constaté à la fin de l'exercice 2018. Les recettes de fonctionnement, elles, se sont élevées à 48,871 millions d'euros pour une prévision au budget primitif qui de 48,866 millions d'euros.

Dans la section d'investissement, pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles se sont élevées à 8,5 millions d'euros pour une ouverture de crédits à 16 millions d'euros. Si l'on ajoute les restes à réaliser en dépenses, soit près de 4 millions d'euros, le total des sommes mandatées et engagées durant l'exercice précédent s'est élevé à 12,5 millions d'euros. Pour financer ces dépenses d'investissement, nous avons inscrit au budget primitif, en recettes d'investissement, 7,3 millions d'euros et restes à réaliser pour 711 000 euros, et pour une inscription au budget, bien sûr, de 16 millions.

Au final, on le voit dans la délibération qui vous est proposée, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 4,320 millions d'euros – c'est un bénéfice, si vous voulez – et la section d'investissement présente, elle, un déficit de 1,7 million d'euros. Si on fait le cumul de la section de fonctionnement et de la section d'investissement en fin d'exercice, en tenant compte des résultats annuels et des excédents reportés des deux sections, soit 9,8 millions d'euros en fonctionnement et 0,36 million d'euros en investissement, et enfin, si l'on tient compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes en section d'investissement, on a 10,068 millions d'euros. En gros, cela veut dire qu'à la fin de l'exercice 2019, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement était quasiment égal à l'excédent cumulé de l'année précédente, compte tenu que nous avons un résultat positif de 4 millions d'euros en section de fonctionnement.

Des éléments d'information pour permettre à chacun de mieux comprendre, en fin de compte, ce que sont ces chiffres et ce qu'ils contiennent, et comment on peut se positionner par rapport à d'autres collectivités.

Les dépenses de gestion courante, qui sont des dépenses de fonctionnement, ont été constatées à hauteur de 41,920 millions d'euros en 2018. La situation était, en 2019, à 42,346 millions d'euros. C'est-à-dire que les dépenses de gestion courante, le gros des dépenses de fonctionnement, ont progressé de 1 % dans l'année en valeur sachant que l'inflation était plutôt de 1,2 ou 1,3 %. L'inflation constatée des dépenses communales, mesurée par l'indice des prix des dépenses communales hors charges financières – c'est un indice qui est calculé par l'Association des Maires de France et La Banque postale, ce n'est donc pas un indice qui est établi au niveau de Miramas, mais c'est un indice qui est établi au niveau national –, du 1^{er} semestre 2018 au 1^{er} semestre 2019, était de 1,65 %. Donc, en ce qui concerne les dépenses de gestion courante, quand on constate une augmentation de 1 %

en valeur entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, on peut dire qu'on est dans la stabilité, voire même dans l'érosion des crédits qui ont été consommés.

Le plus gros poste des dépenses de gestion courante est le poste des dépenses de personnel. Elles se sont élevées à 25,8 millions d'euros en 2018 et elles ont progressé faiblement en 2019 pour atteindre 25,976 millions d'euros, soit 0,6 % d'augmentation. Là aussi, pour faire simple, nous sommes dans la stabilité. L'augmentation est d'ailleurs d'autant plus stable que compte tenu des mécanismes de progression des rémunérations propres au statut de la Fonction publique – beaucoup d'entre vous connaissent la notion de GVT, un terme barbare qui veut dire « Glissement Vieillesse Technicité » - en fait, quand vous avez un agent, les dépenses de personnel progressent quasiment mécaniquement, même faiblement, indépendamment de la progression des ressources de la Collectivité ou même de la collectivité nationale. Donc, pour pouvoir avoir une dépense stable en dépenses de personnel, le résultat ne peut être obtenu qu'au prix d'une contraction faible du nombre d'emplois budgétés. Le résultat est en cohérence avec les orientations budgétaires présentées et débattues en mars 2019, en Conseil municipal, s'agissant de l'évolution de la dépense de personnel.

Le deuxième grand poste des dépenses courantes est constitué des charges à caractère général. Elles s'établissaient, en 2019, au compte administratif qui est présenté, à 10,666 millions d'euros contre 10,279 millions d'euros en 2018, soit une progression de 3,76 %. Ce n'est pas, de mon point de vue, un chiffre tout à fait satisfaisant puisque la cible était plutôt autour de 10,4 millions d'euros.

Dans le domaine de l'investissement, nous poursuivons le remboursement de la dette de la Métropole, dette qui nous a été transférée au 1^{er} janvier 2016 avec, en face, 90 équipements qui étaient communautaires et qui sont devenus communaux. Je rappelle que dans ces équipements il y avait, par exemple, l'Hôtel de Ville. Cette dette représente 336 euros par habitant au 1^{er} janvier 2019. En gros, elle est le tiers de la moyenne nationale pour des communes comparables. On a donc remboursé une partie de la dette, comme chaque année, due à la Métropole dans les dépenses de la section d'investissement.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 7,383 millions d'euros en 2019 contre 7,625 millions d'euros en 2018. Ce résultat est en deçà de nos prévisions. Il est en partie corrigé par le montant des restes à réaliser en fin d'exercice qui s'élève, en ce qui concerne les dépenses d'équipement, à 3,2 millions d'euros. Il s'agit là d'opérations contractuellement engagées. Les étapes préparatoires sont terminées. Pour le travail des services, c'est la préparation des marchés qui, en fin de compte, mobilise le plus d'heures de travail. Les marchés de travaux sont signés et notifiés. La réalisation a été constatée ou a été

en cours de constatation dans les mois qui ont démarré l'année (du 1^{er} janvier jusqu'au 13 mars 2020) et a repris depuis la fin des modalités extrêmes de confinement.

Quelques éléments qui concernent les ratios de gestion qui figurent au compte administratif. Vous avez dans le document – je vous invite à le regarder, c'est à la page 5 du document – des ratios qui permettent de comprendre où se situe la Commune, en dépenses et en recettes, par rapport à des moyennes nationales qui sont fournies par le Ministère de l'Intérieur, pas par la Commune. Le compte administratif présente de manière normée les ratios qui permettent d'éclairer les gestionnaires sur le positionnement de leur résultat par rapport aux autres communes. J'en prends quatre pour ne pas trop rallonger, mais vous pourrez en faire la lecture par vous-mêmes.

En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, qui sont calculées par rapport à la population, à Miramas, ce ratio est de 1 934 euros par habitant, pour l'exercice, et il est de 1 021 euros en moyenne nationale. On a donc une ressource financière par habitant qui est importante par rapport à la moyenne nationale. Elle l'est un peu moins si l'on prend les communes de 20 à 30 000 habitants. Le produit des impôts directs par habitant – c'est un élément important parce qu'à Miramas on a une fiscalité qui, en volume, est très, très particulière, notamment parce qu'elle est très faible – présente un ratio très faible par rapport à la moyenne nationale soit 396 euros par habitant contre 514 euros. Ce ratio est encore plus défavorable si l'on prend la comparaison non pas par rapport à l'ensemble de la Nation, mais par rapport à la strate démographique puisque, là, ce ratio est de 1 à 2. L'encours de la dette – j'en parlais tout à l'heure – est de 333 euros par habitant pour une moyenne nationale au niveau de la strate qui est de 1 100 euros. Pour l'encours de cette dette due à la Métropole, au 1^{er} janvier 2020, il nous restait 16,3 millions d'euros à rembourser jusqu'en 2035. Enfin, le ratio de dépenses d'équipement brut par habitant est de 334 euros contre 263 euros en moyenne nationale.

Voilà quelques éléments de comparaison. Comme le dirait Monsieur le MAIRE, « comparaison n'est pas raison », mais cela éclaire un peu, parfois, les échanges que l'on peut avoir sur ces questions.

En résumé, l'exécution budgétaire est en accord avec les crédits votés au budget primitif. Effectivement, notamment pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, on est vraiment très, très près de la maquette que l'on avait adoptée au budget primitif. Les services ont effectué un très bon travail de prévision au budget primitif, mais aussi d'exécution au fil de l'année. Le résultat de l'année en fonctionnement s'élève à 4,3 millions d'euros. L'excédent global de clôture cumulé avec le report des exercices

antérieurs s'élève à 10 millions d'euros. Le résultat est obtenu avec un maintien de la pression fiscale communale après les deux baisses de 10 % des taux des impôts communaux effectuées en 2012 et 2015. L'annuité de la dette – j'y reviens – est de 333 euros par habitant. Le niveau d'investissement en dépenses d'équipement est égal à celui de 2018 et supérieur à la moyenne nationale. Les dépenses, en fonctionnement et en investissement, ont permis de mettre à disposition de l'ensemble de nos administrés des services communaux de bonne qualité, des services réactifs, des services marqués par une forte valeur de solidarité et par le développement d'initiatives pour le développement durable.

Je vous propose donc d'adopter le compte administratif 2019 proposé par Monsieur le MAIRE, ordonnateur de la Commune.

Madame Anne-Marie GACHON.- Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations ? Oui, Madame LEY.

Madame Laurence LEY.- Madame la Première adjointe, Monsieur GUILLEMONT, chers collègues, notre vote sur le compte administratif 2019 de la Commune qui nous est proposé aujourd'hui sera éclairé par deux constats et une remarque.

Premier constat : nous n'étions pas élus lorsqu'il s'est agi de se prononcer sur vos propositions budgétaires 2019. Notre travail, à ce jour, ne pouvait donc que se limiter à mesurer l'écart entre vos prévisions et leur exécution. Elles sont en concordance. Vos écritures nous paraissent sincères et l'équilibre financier de la commune assuré.

Second constat : ce compte administratif est conforme à la présentation du compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier.

Une remarque sur le fond toutefois : la campagne électorale a montré que des convergences sémantiques existaient entre votre discours politique et nos propositions. Mais, la distance est grande sur la manière dont nous envisageons d'agir pour l'indispensable transition démocratique, sociale et écologique. Les exercices budgétaires à venir seront des éléments de débat sur l'usage des deniers locaux pour y contribuer. Pour important qu'ils soient, ils ne constituent qu'une facette de la politique locale. En effet, de grandes décisions prises depuis de nombreuses années dans notre commune ne sont pas la résultante de choix budgétaires ou d'orientations politiques débattues ou votées au Conseil municipal.

La mise en place des intercommunalités, dans un premier temps, puis des métropoles, ont éloigné les habitants et leurs conseils municipaux des prises de décisions très importantes qui les concernent. Les actes de démocratie directe ou participative ont, selon nous, largement fait défaut pour y parer. Minoritaires au sein de ce conseil nous ne

manquerons pas cependant d'être force de proposition à ce propos pour que l'intérêt général l'emporte. Il vous appartiendra de les considérer à leur juste valeur.

Nous attendons donc de votre majorité des décisions fortes permettant aux élus des groupes minoritaires de disposer, par principe et sans avoir à en faire la demande, de tous les éléments portant sur des aménagements et prises de décisions budgétaires hors du Conseil municipal. C'est ainsi, pour exemple, que nous souhaitons d'ores et déjà disposer des budgets et bilans de gestion sur les deux années passées de la société communale locale « Sens urbain » au sein de laquelle vous êtes seuls mandatés, par scrutin à la majorité absolue lors du dernier Conseil municipal, pour représenter notre commune.

C'est à ce même titre que nous vous avons déjà proposé notre représentation à titre consultatif dans toutes les commissions municipales au sein desquelles les votes statutaires du dernier Conseil municipal ne nous donnèrent pas accès.

Compte tenu des deux constats ci-dessus et de cette dernière proposition que nous vous préciserons prochainement par écrit nous voterons le compte administratif qui nous est ce jour présenté.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je vous remercie, Madame LEY.

Je vais donc passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe, lui en cède la présidence.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Monsieur le MAIRE, votre compte administratif a été approuvé.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas entendu le vote.

Madame Anne-Marie GACHON.- Il y a eu 32 voix pour et 3 voix contre.

Monsieur le MAIRE.- Il y a eu 3 voix contre ? Vos prédécesseurs avaient voté notre budget.

Monsieur Romain TONUSSI.- Oui, mais nous ne sommes pas nos prédécesseurs.

Monsieur le MAIRE.- Vous n'êtes pas vos prédécesseurs. Il y a donc déjà scission alors.

J'ai entendu quelque chose en rentrant, concernant la SPL (Société Publique Locale) Sens urbain. Je voudrais juste vous dire, Madame LEY, même si je n'ouvrirai pas le débat, que nous présentons la SPL chaque année. Donc, que vous y soyez ou pas, au Conseil, nous présentons l'ensemble des actions qui ont été menées par la SLP et sa situation.

On passe à la question n° 3. Ce sont les admissions en non-valeur et, ça, c'est le Trésorier.

J'aurais pu ajouter des choses sur le compte administratif, mais il est déjà tard et tout le monde l'a voté.

N°3 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- De manière régulière (c'est-à-dire deux fois par an), le Trésorier demande à l'assemblée délibérante d'admettre en non-valeur certaines sommes.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Il s'agit de sommes qui s'étalent entre quelques euros et quelques dizaines d'euros. Si certains d'entre vous veulent connaître la liste des personnes concernées, nous pouvons la communiquer. Le fait que nous admettions en non-valeur ces sommes pour 9 000 euros ne clôt pas l'action du comptable public, qui continue à poursuivre les créanciers. Généralement, il s'agit de gens qui ne sont pas solvables, qui ont

quitté la Commune, et pour lesquels le coût des recherches, en heure, par les agents du Trésor, est largement supérieur aux sommes à recouvrer.

Je vous invite à voter cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières sur cet exercice que l'on aura chaque année ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N°4 - REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS - BUDGET VILLE

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE.- Il faudra quand même m'expliquer. Vous souhaitez que l'on fasse absolument attention à vos positions, vous aviez dit que vous étiez dans une

opposition constructive, mais nous en reparlerons. Nous en aurons d'autres occasions, notamment le budget.

N°5 - TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Monsieur Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Sur ce rapport, et conformément à nos engagements, depuis bien longtemps, nous vous proposons un taux d'imposition pour l'exercice 2020 qui est inchangé. Il n'y a donc aucune augmentation. Nous vous le proposons avec l'ensemble des éléments que vous avez vus sur le foncier bâti et le foncier non bâti en sachant qu'une partie de la taxe d'habitation a été annulée pour une grande partie de nos habitants et elle le sera encore plus sur le budget suivant. C'est compensé par une dotation – toujours pas très grosse – d'État qui compensera la perte pour la Commune de la fin de la TH (Taxe d'Habitation). Par contre, la fin de la taxe d'habitation apporte évidemment aux familles un appui financier non négligeable.

En ce qui nous concerne, nous proposons, une fois de plus, sur la Ville, un taux d'imposition 2020 qui ne soit pas changé. Il n'y a donc pas d'augmentation. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 7. Je ne prendrai pas part au vote et je cède la présidence à Madame Anne-Marie GACHON.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence de séance à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

N°7 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE VENTE DES CAVEAUX

Rapporteur : Monsieur Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Anne-Marie GACHON.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?
Il n'y en a aucune. Nous passons donc au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe, lui en cède la présidence.

N°8 - ATTRIBUTION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vous auriez pu rajouter que, sur ces aides de minimis, c'est le 24^e nouveau commerce sur la Ville depuis deux ans. C'est vu avec la Chambre de commerce, mais c'est aussi vu avec l'association des commerçants de Miramas qui s'appelle Mirashop avec la très excellente Madame Frederika SINTIVE. Elle est la manager du centre-ville.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°9 - AVIS CONFORME DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Madame Anne-Marie-CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Les gens seront contents d'avoir plus de places dans les crèches.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Oui, et j'ai même deux questions.

La première est pour savoir ce qu'il allait se passer après la location de 20 ans, c'est-à-dire savoir si l'on renouvelle encore une fois ou si c'est terminé.

La deuxième question est de savoir ce que va devenir le MAC-MAF (Multi-Accueil Collectif, Multi-Accueil Familial) Carraire.

Madame Anne-Marie CHAYOT.- Sur la première question, oui, si nous en avons besoin, nous pourrions renouveler le bail. Sur la deuxième question, c'est le jardin maternel qui est à côté de la MIP (Maison de l'Innovation et du Partage) qui va déménager à la Carraire. On accueillera donc plus d'enfants âgés de 2 à 3 ans.

Monsieur le MAIRE.- C'est une opération qui nous permet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis dans les structures.

Je remercie la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), car il faut toujours le faire, pour les subventions qui représentent une partie du montant total des travaux.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°10 - MISE EN PLACE D'UN TARIF EXCEPTIONNEL D'ENTRÉE À LA PISCINE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur TONUSSI.

Monsieur Romain TONUSSI.- Je voulais juste savoir comment on allait faire respecter la distanciation physique et, surtout, combien de temps resteront les personnes dans la piscine ? Comment bien contrôler si elles ne restent pas plus d'heures ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Il a été mis en place une procédure de réservation pour l'accès à la piscine. C'est à dire que les personnes qui veulent accéder à la piscine réservent et ont droit à un créneau. Au bout de chaque créneau, il y aura des annonces de faites et le créneau d'après prendra la relève. Ce sera tant que ces mesures de distanciation seront opérationnelles, mais nous espérons que nous en sortirons le plus rapidement possible. Mais, pour l'instant, vu la fréquentation qu'on a à la piscine, on n'a pas de problème de distanciation. C'est à l'heure où je vous parle.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. C'est parce que l'eau était encore fraîche, mais avec cette chaleur, je pense que cela va augmenter. Pour l'instant, c'est un peu barbant, mais cela se passe par inscription. Très prochainement – j'espère que ce sera d'ici une semaine – le Gouvernement annoncera la fin des mesures.

Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Il faut donc réserver pour aller à la piscine.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, c'est cela.

Monsieur Gérard GÉRON.- Il y a donc un nombre de places limité.

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui, il est de 100 places par créneau.

Monsieur Gérard GÉRON.- Et s'il n'y a pas 100 personnes et que des gens attendent devant, est-ce qu'ils vont pouvoir entrer ou est-ce qu'ils ne le pourront pas s'ils n'ont pas réservé ? Je demande cela parce qu'on nous a déjà posé la question.

Monsieur Éric MARCHESI.- Non, ils ne vont pas pouvoir entrer.

Monsieur Gérard GÉRON.- Oui, on nous a dit qu'ils ne pourraient pas entrer.

Monsieur Éric MARCHESI.- Et c'est la bonne réponse. On s'est posé la question. Nous sommes allés sur place quand la piscine a ouvert. Le problème c'est qu'on a peur, si on laisse entrer ces personnes, de générer un « truc ». Pour faire simple, plus personne ne réserverait. En clair, si les gens arrivent et savent qu'ils peuvent rentrer, il n'y aura plus de réservation. Donc, on oblige à réserver. La contrainte, on ne la trouve pas très importante et, en plus, on fait la réservation par téléphone pour que les personnes qui n'ont pas d'accès informatique puissent la faire. Bon, il faut juste passer un coup de fil la veille pour dire : « *Je vais venir de telle heure à telle heure* ». On est resté sur ce fonctionnement-là, pour l'instant.

Monsieur le MAIRE.- On n'a pas tort.

Monsieur Gérard GÉRON.- Est-ce que la réservation est un processus exclusivement téléphonique ?

Monsieur Éric MARCHESI.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Nous nous sommes tous aperçus, pendant le Covid-19, que la rupture numérique existait. Le téléphone reste donc la plus partagée.

Pour l'instant, nous restons donc sur cette organisation et nous espérons très vite passer sur une situation meilleure. Merci. En tout cas, la Commune est l'une des premières à avoir ouvert sa piscine et c'est une bonne chose.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

N°11 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 DE LA RÉGIE

SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vais devoir sortir pour la question suivante qui est la n° 12. Madame GACHON va prendre la présidence.

Monsieur le MAIRE quitte la séance et cède la présidence de séance à Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe.

Madame Anne-Marie GACHON.- Je passe la parole à Monsieur PEYRO.

N°12 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

VOTE

POUR : 31

(29 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et Madame Anne-Marie GACHON, Première adjointe, lui en cède la présidence.

N°13 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA RÉGIE SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N°14 - VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 - BUDGET SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N°15 - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 93 - 2013 DU 5 JUIN 2013 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE REDÉFINITION DES MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS MIS À DISPOSITION DU SERVICE FUNÉRAIRE MUNICIPAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 16 avec Madame Fernande REYNAUD. Passez le micro à Fernande. Fadela, s'il te plaît. Je sais que sur internet il y a quelques photos qui circulent, et quelques reportages, depuis notre Conseil. On verra si la réponse apportée est bonne. Allez !

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°16 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DU PAYS SALONNAIS - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : Madame Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle que c'est cet organisme, qui s'appelle un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), a comme seul objectif d'acheter le terrain permettant la reconstruction, comme l'a dit Fernande REYNAUD, du nouvel hôpital de Salon-de-Provence qui est notre territoire de santé.

Ces syndicats, comme la SPL – je le dis pour que tout le monde l'entende –, ce sont toujours des syndicats ou des SPL où l'on va à titre gracieux. Je le dis parce qu'à une certaine époque, certains pouvaient croire qu'on touchait des jetons de présence ou des retraites différées. C'est gratuit. On y va, et on y travaille.

D'ailleurs, je remercie Madame Fernande REYNAUD ainsi que Monsieur Bernard GOUDILIÈRE de m'avoir accompagné lors de la manifestation des hospitaliers et du monde médical, notamment dans le cadre du Ségur, pour l'augmentation de leur salaire, ce qui me paraît la moindre des choses.

Voilà donc la proposition que nous vous faisons avec la nomination, si vous le souhaitez, évidemment, de deux personnes : Madame Fernande REYNAUD, qui est élue déléguée à la santé, et moi-même.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote sur les deux candidats. Est-ce que c'est bien cela ? Normalement, c'est à bulletin secret.

(S'adressant au groupe « Le Renouveau pour Miramas », à Monsieur Gérard GÉRON et Madame Laurence LEY) Est-ce que vous souhaitez qu'on le fasse à bulletin secret ? Oui ou non ? Monsieur GÉRON, vous pensez bien que pendant cette mandature je vais être extrêmement précis sur les procédures. Je suis donc heureux de poser la question. Est-ce que quelqu'un veut le vote à bulletin secret ? Non. Nous pouvons donc voter à main levée.

VOTE

POUR : 32

(30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Le Renouveau pour Miramas »)

N 17 - MODIFICATION DE L'AVIS SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Monsieur Jérémie PARDIES

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°18 - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Madame Régine SONZOGNI, bien sûr, est associée à ce rapport. Elle surveille cela de très près. J'ai cru comprendre que quelques hommes commençaient à se poser des questions sur l'équipe de Direction générale puisqu'il y a quasiment 80 % de femmes. Il doit rester Monsieur Thierry RICARD dans un coin.

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce rapport ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Cela me permet évidemment de dire que la Ville fait son travail.

Nous poursuivons avec Madame Anne-Marie-GACHON sur la formation des élus.

N 19 - L'EXERCICE DU DROIT À FORMATION DES ÉLUS

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une délibération qui est classique. Elle est, comme vous le savez, ouverte aux conseillers municipaux qui ont une délégation. Mais, dans notre volonté de travail collectif, et parce que nous estimons que la formation est une bonne chose, notamment quand on veut parler de certains sujets, au fur et à mesure que nous aurons le programme de l'ATD (Agence Technique Départementale), qui est l'agence départementale de formation des élus locaux et qui, en plus, fait des formations gracieusement, nous vous proposerons de vous l'ouvrir. Ceci, pour vous permettre de vous former sur les sujets qui seront abordés (fiscalité, « qu'est-ce qu'une dette ? », « qu'est-ce qu'une SPL ? », « comment est-ce que la commande publique s'opère ? », etc.).

(S'adressant au groupe « Le Renouveau pour Miramas », à Monsieur Gérard GÉRON et Madame Laurence LEY) Est-ce que vous en êtes d'accord ? Vous êtes d'accord. Là, je ne peux pas l'inscrire dedans puisque ce n'est ouvert qu'aux conseillers délégués, mais la majorité, que j'ai consultée, est favorable, quand on fera de grandes formations sur des sujets, à vous permettre d'y assister, évidemment.

Si tout le monde est d'accord, nous passons au vote.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°20 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ASSURER LES FONCTIONS DE CHAUFFEUR, PORTEUR, FOSSOYEUR

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous le savez, maintenant – c'est une nouveauté – on passe systématiquement tous ces types de contrats devant le Conseil. Donc, pour ceux

qui n'assisteraient pas à telle ou telle commission, toutes les embauches passent devant le Conseil municipal quand il s'agit d'une création d'emploi. Est-ce que c'est bien cela ?

Madame Anne-Marie GACHON.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Là, il s'agit de quelqu'un qui va se mettre au tractopelle pour les pompes funèbres.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°21 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX, DE PERSONNEL ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Je remercie, puisque l'un de ses membres est là, le CCFF (Comité Communal Feux et Forêts). C'est pour cela. C'est parfait puisqu'ils ont déjà commencé à être largement dans nos espaces naturels.

Y a-t-il des questions sur cette mise à disposition à titre onéreux ? S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°22 FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE COVID-19

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je voudrais une explication. Sur le principe, il n'y a évidemment aucun problème.

Le Gouvernement prévoit le versement d'une prime. Vous, vous avez inscrit au budget 2020 la somme nécessaire pour pouvoir verser cette prime. C'est donc à la charge de la Collectivité. L'État, qui commande de verser une prime, lui, qu'est-ce qu'il fait ?

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que vous voulez une réponse ? L'État ne commande pas aux collectivités locales, mais l'État a posé un cadre et c'est donc celui des 1 000 euros dans le contexte de la crise sanitaire. Chaque collectivité est libre de le faire ou pas. L'État ne demande pas aux collectivités de le faire, mais il pose un acte administratif qui est un décret. Chaque commune décide et j'en connais qui ne feront pas de prime exceptionnelle pour leurs agents. Cela dépend donc de notre Conseil municipal et de la décision que nous allons prendre.

Donc, pour en arriver à votre réponse, l'État ne compensera en rien si ce n'est que le décret de l'État permet à l'agent qui reçoit cette aide particulière de ne pas être sur une base fiscale. « Ne pas être sur une base fiscale », cela veut dire que si l'agent a été au maximum présent dans la période et qu'il atteint le chiffre de 1000 euros, ces 1 000 euros n'entreront pas dans le revenu fiscal de l'agent. Vous savez que maintenant on fait le prélèvement à la source donc mes services – avec l'accord de l'État, bien sûr – ne rentreront pas ces 1 000 euros dans le revenu fiscal de l'agent. C'est pour cela que l'État a posé un cadre réglementaire. La prime n'est pas socialisée non plus.

Monsieur Gérard GÉRON.- Que l'Etat pose un cadre, très bien. Il n'empêche que j'ai souvent écouté le Président de la République dans ses quelques prises pendant cette période et force est de constater que sa générosité annoncée face aux efforts auxquels étaient contraintes les communes ne se traduit pas véritablement.

Monsieur le MAIRE.- Vous savez, les promesses sont souvent... La phrase c'est « *ceux qui les écoutent* ». Moi, je ne regarde que les actes. L'État a posé un acte, il a posé une réglementation. Les primes liées au Covid-19 sont nettes, socialement et fiscalement. Nous, nous décidons si nous le faisons.

Sur le reste, le personnel soignant attend toujours. Les pompiers viennent de réclamer. Pour les policiers, c'est encore un « truc » particulier donc c'est pour cela qu'on les exclut maintenant. Ils reviendront dans une deuxième semaine. Les policiers nationaux, à ma connaissance, n'ont pas non plus eu de prime

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Monsieur le MAIRE, est-ce que je peux dire un mot ?

Monsieur le MAIRE.- Si tu veux. Est-ce que cela va nous apporter une lumière à tous ?

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- À titre d'information, ce n'est pas une approbation ou une dénonciation de la position de l'État, s'agissant des collectivités territoriales et des communes, il y a un ensemble de mesures qui est en préparation de la part de l'État.

La première mesure concerne une compensation des pertes de recettes constatées dans les comptes des collectivités territoriales dans l'année 2020 par rapport à la moyenne des recettes des trois exercices précédents, mais avec un mécanisme assez complexe de calcul. *A priori*, cela ne nous concernera pas.

Ensuite, il y a une deuxième mesure qui a été annoncée et qui est assez forte : c'est un doublement de l'enveloppe mise à disposition du fonds de soutien à l'investissement local. C'est ce que l'on appelle la dotation de soutien à l'investissement local. Ils ont rajouté 1 milliard d'euros en subventions pour aider les communes et les autres collectivités à relancer l'investissement.

Et puis, il y a quand même – je donne simplement des informations –, ensuite, une subvention qui sera accordée aux collectivités qui ont fait des achats de masques. Pour ce qui nous concerne, on espère avoir 300 000 euros de subvention pour l'achat de masques.

Voilà, actuellement, quelles sont les informations et, pour certaines d'entre elles, les engagements de l'État.

Monsieur le MAIRE.- Bon, de toute façon vous savez très bien que l'État fait comme il veut. Je sais que sur les collectivités territoriales, de toute façon, on n'aura pas le montant total. Ça, on en est à peu près sûr. Tout à l'heure, je parlais de la TH et du fait que

cela devenait une dotation. Tout le monde sait ce qu'est une dotation de l'État. La première année, elle est à l'euro près. La deuxième année, elle est un petit peu à l'euro près, mais avec l'inflation... La troisième année, elle n'est plus à l'euro près et ainsi de suite. L'État, quel qu'il soit, s'engage, mais c'est difficile, des fois, de le suivre sur une longue durée, donc il vaut mieux être prudent.

En l'occurrence, là, pour la Ville, c'est nous qui décidons, tous ensemble, au Conseil municipal d'inscrire les budgets et de verser à ces agents une prime exceptionnelle défiscalisée et pas socialisée. Cela veut dire qu'elle est totalement en dehors du système habituel.

S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°23 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 54-2020 DU 10 JUIN 2020 PORTANT
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - PÉRIODE ESTIVALE 2020**

Rapporteur : Madame Anne-Marie GACHON

Madame Anne-Marie GACHON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Tout cela va vous être communiqué. Il y aura donc plus de 350 animations pour toute la famille. Ce seront des ateliers créatifs, numériques, et sportifs, des jeux, des sorties, du parkour, du cinéma en plein air, etc. Ils seront organisés sur la Ville en juillet et en août.

Comme nous vous l'avions dit la dernière fois, il y a beaucoup de Miramasséens qui ne partiront pas en vacances pour des questions financières, mais aussi parce qu'ils ont un peu peur d'aller ailleurs s'il y avait « un reconfinement », mais j'espère que ce ne sera pas le cas. On vous fera donc parvenir l'ensemble du dispositif qui se fera du 6 juillet au 22 août 2020. On augmente donc le nombre d'emplois vacataires.

Il y aura aussi, de la part de Madame ACKE, un certain nombre d'explications la prochaine fois sur tout cela, y compris tout ce qu'il se passe en termes de vacances apprenantes, de vacances surprenantes, etc. Bref, vous avez préparé tout un tas de choses et on vous le dira au Conseil municipal.

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS

N°24 - REPORT DU PROJET DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL GRESSET ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHANTEGRIVE INTITULÉ « LA NATURE SUR LES NOTES D'UN QUATUOR À CORDES », MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes tous d'accord, j'imagine. On reporte à cause du Covid-19, est-ce que c'est cela ?

Madame Monique TRINQUET.- C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce qu'il y a des questions particulières sur le quatuor à cordes ? C'est magnifique. S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°25 - REPORT DU PROJET DE L'ÉCOLE VAN GOGH ÉLÉMENTAIRE INTITULÉ
« CLASSE VERTE », MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Rapporteur : Madame Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Comme vous le voyez, puisque c'était le débat de tout à l'heure, la Ville aide le monde enseignant, et notamment les écoles maternelles, pour monter des projets. C'est elle qui en finance une grosse partie, voire même la quasi-totalité, des fois. C'est sur toutes les écoles, cela tourne chaque année. Est-ce que c'est bien cela ? Ils se mettent d'accord entre eux. Cette année, c'était l'école Van Gogh, mais c'est donc reporté. On maintiendra donc le montant de la subvention.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°26 - AIDE AUX LOISIRS ÉQUITABLES ET ACCESSIBLES (LEA) - ABROGATION DES
DÉLIBÉRATIONS N° 187- 2010 DU 09/11/2010 ET N° 128-2018 DU 05/07/2018 -
MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR LA TARIFICATION DES ACCUEILS
COLLECTIFS DE MINEURS (ACM) EXTRASCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Madame Margarita ACKE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Y a-t-il des questions particulières sur ces relations avec la CAF qui sont habituelles ? On a simplement modifié certaines choses. S'il n'y a pas de prise de parole, je passe donc au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°27 - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 102-2019 DU 10 AVRIL 2019 RELATIVE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Madame Margarita ACKE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- très bien. C'est donc logique avec la délibération que l'on a vue avant. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention sur le sujet, on peut passer au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°28 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2020

Rapporteur : Madame Margarita ACKE

Mme Margarita ACKE.- Je tiens à répéter ce que Monsieur le MAIRE a annoncé, c'est-à-dire le grand effort qui est fait durant cette période de l'été suite à la sortie de crise sanitaire. En plus de ces activités mises en place gratuitement pour toutes les familles, les colonies de vacances vont aussi proposer beaucoup plus de séjours aux familles afin qu'elles puissent, à des prix attractifs, faire partir leurs enfants en colonie.

Madame Margarita ACKE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Effectivement, vous avez pu contacter l'ensemble de ces organisateurs pour nous faire des propositions en plus, certains ayant arrêté. Aujourd'hui, cela se remplit bien, et les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) se remplissent très bien, d'après ce que je sais.

Mme Margarita ACKE.- C'est le cas.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N°29 - MISE EN PLACE DU PROJET « ARBRES EN VILLE » DE LA RÉGION PACA

Rapporteur : Madame Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En l'occurrence, cela me permet de vous dire que, concernant certains arbres et notamment des pins, puisque vous êtes au Conseil municipal maintenant, vous allez découvrir que certains pins nous posent d'énormes problèmes sur les « réseaux secs et humides », comme on dit, et aussi sur les voiries. Il y a donc des pins qui vont encore être coupés. Nous verrons bien sûr cela avec les comités de quartiers, mais, systématiquement, nous faisons « un arbre coupé et deux arbres plantés ». Et, nous allons accélérer cela grâce à votre intervention et à cette recherche de subvention pour la plantation d'arbres de la part de la région PACA. Je vous en remercie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N°30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL 2020 - RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE CARRAIRE

Rapporteur : Monsieur Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Donc, sur le milliard d'euros qu'on vous a annoncé, la ville de Miramas est, je crois, l'une des premières à demander à l'État, s'il le peut, de l'aider. Nous faisons donc cette proposition et, évidemment, nous serons tous, les uns et les autres membres du Conseil, à attendre le retour. C'est quand même 5 millions d'euros. Ce n'est pas mal ! Oui, Monsieur Gérard GÉRON.

Monsieur Gérard GÉRON.- Cela veut dire que sur le milliard d'euros, avec ce que l'État donne, là, il n'y a pas beaucoup de communes qui vont avoir quelque chose.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GÉRON, je ne peux pas vous dire le contraire.

Monsieur Gérard GÉRON.- Je dis cela parce que, un milliard d'euros, quand on écoute, il y a des gens qui doivent penser que c'est énorme, mais un milliard d'euros sur la Nation, on peut dire que c'est « peanuts ». C'est pourtant important un milliard d'euros, mais là c'est ridicule. C'est très largement insuffisant.

En tout cas, si vous permettez...

Monsieur le MAIRE.- Oui, allez-y.

Monsieur Gérard GÉRON.- Plus sérieusement, je crois que nous allons vers des années difficiles parce que nous sommes une ville, comme la ville de Fos-sur-Mer, comme la ville d'Istres, particulièrement équipées du fait d'avoir appartenu au SCA (Syndicat Communautaire d'Aménagement) et ensuite au SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle). Nous sommes donc équipés à des niveaux qui correspondent à des strates de villes comportant bien plus de population que nous. Et, dans le transfert de l'ensemble des équipements, nous récupérons aussi bon nombre d'équipements qui sont des équipements vieillissants. On voit donc bien que, pour La Carraire, sa création remonte à longtemps.

Je pense donc qu'à long terme, et quelles que soient les majorités en place, on se retrouve dans cette situation de villes très équipées, mais qui auront des gros efforts à faire pour mettre les moyens qui permettront de remettre ces équipements en état. Je pense à la médiathèque, je pense à la piscine et je pense aussi à tout un tas d'équipements qui vieillissent.

Monsieur le MAIRE.- Merci.

Écoutez, je me réjouis qu'on souligne ensemble le nombre important de services publics que cumule la ville de Miramas, et c'est sa chance, en même temps. Et puis, comme vous le dites, effectivement, il faudra, pour une ville comme la nôtre, investir dessus. C'est ce que nous faisons dans la mesure de nos moyens, bien sûr, et avec le nombre de subventions que nous pouvons obtenir, que ce soit pour la médiathèque, qui a d'ailleurs connu un premier lifting – il y a un deuxième lifting qui est prévu sur la médiathèque – ou que ce soit sur les piscines (les piscines d'été) que nous allons commencer à refaire, mais il y a bien d'autres choses, bien sûr.

Là, c'est le groupe scolaire La Carraire qui avait besoin, largement, d'une réhabilitation qui est très importante. Nous vous proposons donc de demander à l'État – c'est à la discrétion des Préfets – de bien vouloir nous aider. Nous faisons donc cette demande qui

est importante. Je ne suis pas sûr que toutes les communes – et il y en a 36 000 – puissent effectivement avoir des choses.

Est-ce que nous pouvons voter ? Oui.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 35

(30 « Pour Miramas » + 3 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Merci.

B/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Vous avez à chaque fois, à chaque fin de Conseil municipal, la liste des décisions que le Maire a pu prendre, dans tous les domaines, ce qui fait que, par rapport à votre question de tout à l'heure, vous êtes au courant de tout ce que je suis amené à faire. Cela va de conventions pour l'utilisation de matériel ou de salles, à d'autres choses.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises entre le 10 mars 2020 et le 15 mai 2020.

Monsieur le MAIRE.- D'habitude, vous avez aussi une autre liste qui n'est pas là, et qui est celle des marchés publics. Vous aurez donc accès à toute l'information à laquelle vous avez droit.

Ensuite, je ne sais pas si c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle, mais on est obligé de faire une chose. Normalement, le prochain Conseil municipal avait été prévu le 9 juillet 2020, mais il nous est arrivé une circulaire de l'État concernant le collège électoral des élections sénatoriales. Je sais que certains, ici, seront intéressés. Il se trouve que le 9 juillet 2020, si je maintiens le Conseil municipal, il faudrait que je fasse un deuxième Conseil

municipal après le 14 juillet 2020. On a donc préféré décaler le Conseil municipal au 10 juillet 2020, comme cela on pourra tout faire.

Je dis cela en espérant – je dis cela pour les services parce que Madame la Directrice Générale des Services est inquiète – qu'on n'aura pas besoin de faire un autre Conseil municipal après le 15 juillet 2020. Il y a énormément de structures administratives qui se remettent en place. Évidemment, il y a la Métropole qui va aussi se remettre en place. Il y a donc énormément de choses qui vont être activées. Je vous propose donc, malheureusement, mais je ne peux pas faire autrement de mettre le prochain Conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020. L'heure n'est pas encore fixée, mais comme il y a tout, si l'on peut avancer l'heure, ce serait mieux parce qu'on va se retrouver avec beaucoup, beaucoup, de délibérations. Et il y a quand même une œuvre importante : le ROB (Rapport d'Orientations Budgétaires). Le rapport d'orientations budgétaires sera présenté et, exceptionnellement, il sera suivi – ce qui est légal – du débat sur le budget. Le ROB aura lieu avant le débat budgétaire, mais ce sera le même soir. Et, en plus, il y a ce que l'on vient de nous annoncer sur les élections sénatoriales, en plus de tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui est des subventions, etc. Ce sera donc un conseil qui sera probablement un peu plus long que ce soir.

Ce sera probablement aux alentours de 17 heures 30, mais je ne sais pas encore. Cela aura encore lieu ici et, après, on verra si au mois de septembre on peut basculer dans la salle du Conseil municipal.

Je crois n'avoir rien oublié. Les questions de notre Conseil municipal étant terminées, je peux suspendre nos travaux. Je vous souhaite une bonne fin de semaine. Merci à vous tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.

Monsieur le MAIRE

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT